

SNTC - SAISON 2020/2021

PRESENTATION, PROGRAMME ET TARIFS

DU CENTRE DE COMPETITION

L'équipe pédagogique du SAINT NAZAIRE TENNIS CLUB a créé une formule pour celles et ceux qui sont passionné(e)s de tennis et qui veulent faire de la compétition et s'investir particulièrement dans des matchs par équipes et individuels. L'objectif du Centre de Compétition est de créer une vraie émulation autour de cette compétition en proposant un volume d'entraînement minimum de 2 * 1h30 + un entraînement physique.

L'intégration et le maintien de chaque joueur est conditionné par le fait que le compétiteur "matche" en dehors de ses entraînements et s'emploie dans les diverses compétitions "individuelles" et "par équipe".

Par ailleurs, au sein de cette cellule, le SNTC a développé un partenariat avec le Collège Saint-Louis de Saint-Nazaire permettant aux joueurs et joueuses les plus motivé(e)s de pouvoir bénéficier d'horaires aménagés de façon à pouvoir plus facilement concilier leur projet sportif avec leur projet scolaire.



PROGAMMATION ET TARIFS DE CENTRE DE COMPETITION

Programmation : tous les jours de la semaine

22 séances classiques + 4 évaluations + 3 animations

Objectif : créer au club une émulation autours de la compétition

Moyens : 1 entraînement "technique" d'une durée d'1h30 à 4 / court encadré par un entraîneur Diplômé d'Etat permettant un perfectionnement technique le plus individualisé possible + 1 entraînement "tactique" d'une durée d'1h30 à 8 sur 2 terrains + 1 entraînement physique spécifique au tennis.

But : mettre en place les acquisitions dans des situations variées, se confronter à différents adversaires sous des formes variées et créer une dynamique et une émulation autours du tennis de compétition.

Tarif : *à partir de 329 €*

CENTRE DE COMPETITION	
Entraînement 1h30 "technique" + 1h30 "tactique" + 1h entraînement Physique + accès terrains	329 €
7/10 ans : 2h30 d'entraînement Technico-tactique à 4/5 + 1h Entraînement Physique + accès terrains	329 €
Entraînement 2*1h30 "technique" + 1h30 "tactique" + 1h entraînement Physique + accès terrains	410 €

SNTC - SAISON 2020/2021

LES AUTRES PROJETS SPECIFIQUES

LE CENTRE ELITE / LE CLUB ESPOIR

Programmes spécifiques validés par l'équipe dirigeante et enseignante et du Club

Projet Club Espoir en lien avec le Comité Départemental de la FFT.

Tarif : *nous consulter*





Saint-Nazaire Tennis Club

INSCRIPTION CLUB CENTRE COMPETITION / CENTRE ELITE

NOM, Prénom : Niveau estimé :

N° de licence : Nationalité : Recherche de partenaire : cochez

Date naissance : Sexe : G F

Parent volontaire pour donner un coup de main : cochez

Adresse postale :

Adresse email :

Téléphone (fixe et portable) :

Mode de règlement : Paiement en ligne Chèque(s) ANCV / coupon sport Espèces

Coût total de l'activité : Certificat médical présenté(*) : OUI NON

(*) La mention « tennis en compétition » est obligatoire pour ceux qui souhaitent jouer en compétition

SAISON 2020/2021 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU S.N.T.C.

1 - Réglementation commune à l'ensemble des adhérents

ARTICLE 1 : MEMBRES-COTISATIONS

Seuls sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation.

La cotisation annuelle est valable à partir du 1er septembre au 31 août de chaque année et ne sera plus remboursée après le 31 octobre (hors licence versée à la FFT et adhésion club). Il en est de même pour les formules d'enseignement qui commencent en septembre.

Le montant des cotisations est révisé chaque année et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 : LICENCE

Les membres du club sont obligatoirement licenciés à la Fédération Française de Tennis.

Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident, qu'ils en soient victimes ou responsables, et peuvent souscrire des garanties complémentaires (www.fft.fr – mon espace tennis).

ARTICLE 3 : ACCES AUX COURTS

L'accès aux courts est réservé aux personnes s'étant acquittées de leur accès auprès du secrétariat.

Les réservations s'effectuent auprès du secrétariat ou par internet (**Ten'Up**), selon des modalités disponibles sur le site internet du club. Pour tout manquement au respect de ces modalités, **notamment l'usurpation d'identité pour un adhérent ou un non-adhérent, le Club sera en droit d'engager une procédure pouvant déboucher sur des sanctions, allant d'une suspension temporaire à la réservation jusqu'à l'exclusion définitive du Club.**

L'accès aux personnes n'étant pas membres de l'Association est réglementé : ils doivent s'acquitter du montant de la réservation du court (ou de l'invitation) avant de pouvoir pénétrer sur le terrain.

ARTICLE 4 - DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités organisées par le club, des photos et vidéos des membres (jeunes et adultes) seront réalisées. Sauf avis contraire de votre part (notifié sur papier), le club se réserve la possibilité de les utiliser (journal municipal, affichage interne, site Internet, réseaux sociaux ...).

Signature :

ARTICLE 5 : COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE

Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur dans l'enceinte du club.

Des chaussures de sport adaptées aux surfaces de jeu et à la pratique du tennis sont obligatoires.

Une tenue de sport décente et appropriée est exigée et il est notamment interdit de jouer torse nu.

ARTICLE 6 : TENUE DES INSTALLATIONS

La circulation derrière les courts doit être limitée au strict minimum et évitée quand les courts sont occupés, notamment lors des compétitions individuelles et par équipes. Après utilisation d'un court, pour les terrains en terre battue, le passage de la traîne et balayage des lignes est obligatoire afin que les joueurs suivants puissent profiter pleinement du terrain.

Après utilisation d'un court, et si aucun joueur ne lui succède, l'adhérent doit éteindre la lumière et s'assurer de la fermeture des portes d'accès au court.

Les courts et les parties communes (accès, vestiaires, club-house) doivent être maintenus en parfait état de propreté.

ARTICLE 7 : COMPETITION

Le club prend en charge l'inscription des joueurs aux compétitions par équipe et fournit les balles, à charge pour ceux-ci d'organiser les déplacements. Une indemnité pourra être versée sur demande pour les déplacements hors département et sur une base de 0.15€/KM

ARTICLE 8 : CONDITIONS GENERALES

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur l'ensemble du site.

2 - Réglementation spécifique "Encadrement des enfants"

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉS CONJOINTES

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'au terrain étant affecté à l'enfant (et non à l'entrée du stade) et s'assurer, avant de partir, que l'enfant est bel et bien accueilli par son enseignant. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps réel des cours (par exemple de 9h00 à 10h00) lors duquel ils sont pris en charge par l'enseignant. Si l'enfant rentre seul à son domicile, le club est déchargé de toute responsabilité en cas d'accident.

Signature :

ARTICLE 10 - SORTIES ORGANISÉES PAR LE CLUB

M. ou Mme autorise mon enfant à participer aux déplacements et sorties organisés par le Club. Je donne mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisation, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

Signature :

ARTICLE 11 - DÉROULEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignant dispensant les cours se réserve le droit de refuser un enfant si celui-ci arrive en retard ou si ce dernier n'est pas en tenue de sport avec des chaussures adaptées. L'enfant restera sur le terrain sans jouer et sera sous la responsabilité de l'enseignant.

Si un enfant perturbe le déroulement des cours (insolence, refus d'écouter les consignes de sécurité ...), le comité directeur peut convoquer les parents et si la situation l'exige, **le Club sera en droit d'engager une procédure** pouvant déboucher jusqu'à l'exclusion de l'enfant du club (à titre tout à fait exceptionnel, bien sûr).

Signature :

L'ADHÉSION AU CLUB ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Fait à St-Nazaire, le / / (signature précédée de la mention "lu et approuvé")

3 - Réglementation spécifique dont le "R.G.P.D." (Règlement Général pour la Protection des Données)

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de représentant légal de

- reconnais que l'adhésion au club **SAINT NAZAIRE TENNIS CLUB** entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur qui m'a été donné à l'inscription et des règlements de la FFT ;

- reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, en avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence et reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel ;

Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club **SAINT NAZAIRE TENNIS CLUB**, à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux ou régionaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du club (gestion des membres ...) que de la FFT (organisation des compétitions, lettre d'information ...) Ces informations pourront être cédées et/ou échangées à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues, des comités départementaux et du club.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci contre :

Fait à St-Nazaire, le / / (signature précédée de la mention "lu et approuvé")

CHARTER "CENTRE ELITE" ET INVESTISSEMENT

A - Les engagements et moyens mis en œuvre par le club

Le club a fait le choix d'investir sur les jeunes compétiteurs, sélectionnés par les enseignants à partir de leurs compétences et de leur motivation, qui représentent le club, afin qu'ils puissent progresser tant sur le plan physique, que sportif.

L'investissement du club se traduira par :

- *Prise en charge d'une grande partie du coût des entraînements (DE/DES) et de la préparation physique*
- *Des réunions d'information collectives et individuelles sur demande pour faire un point sur les progrès du joueur (de la joueuse) et du projet sportif familial.*

B2 - Les engagements du compétiteur :

- *Respect des règles, des enseignants, de ses coéquipiers et adversaires, avoir une attitude exemplaire sur et en dehors du terrain valorisant l'image du club à l'extérieur*
- *Participation aux championnats interclubs ou toute autre rencontre où il (elle) serait convoqué(e) par le club.*
- *Participation à la vie du club*
 - *Possibilité d'aider les enseignants pour les cours de tennis des plus jeunes*
 - *aider à l'organisation, à la préparation ou à la mise en œuvre des événements sportifs du club (plateau, tournoi, animation, journée festive) dans le cadre du « bureau des ados »*
- *Assiduité et ponctualité aux entraînements de tennis et aux entraînements physiques*
- *Jouer en dehors des créneaux d'entraînement au minimum 50h sur l'année (vérification annuelle possible via ADOC)*
- *Participation à un minimum de 40 matchs sur l'année.*

C - Les engagements des parents

- *Valorisation de l'esprit sportif et de l'effort, et non du résultat à court termes*
- *Participation aux réunions d'information et d'échange organisées par le club*
- *Participation à la vie du club (présence et aide à au moins un temps fort du club, investissement dans les championnats par le biais du capitaneat, des trajets, de l'encouragement des jeunes)*

Date de signature de la charte :

Signature du compétiteur

Signature du(des) parent(s)

Signature du dirigeant